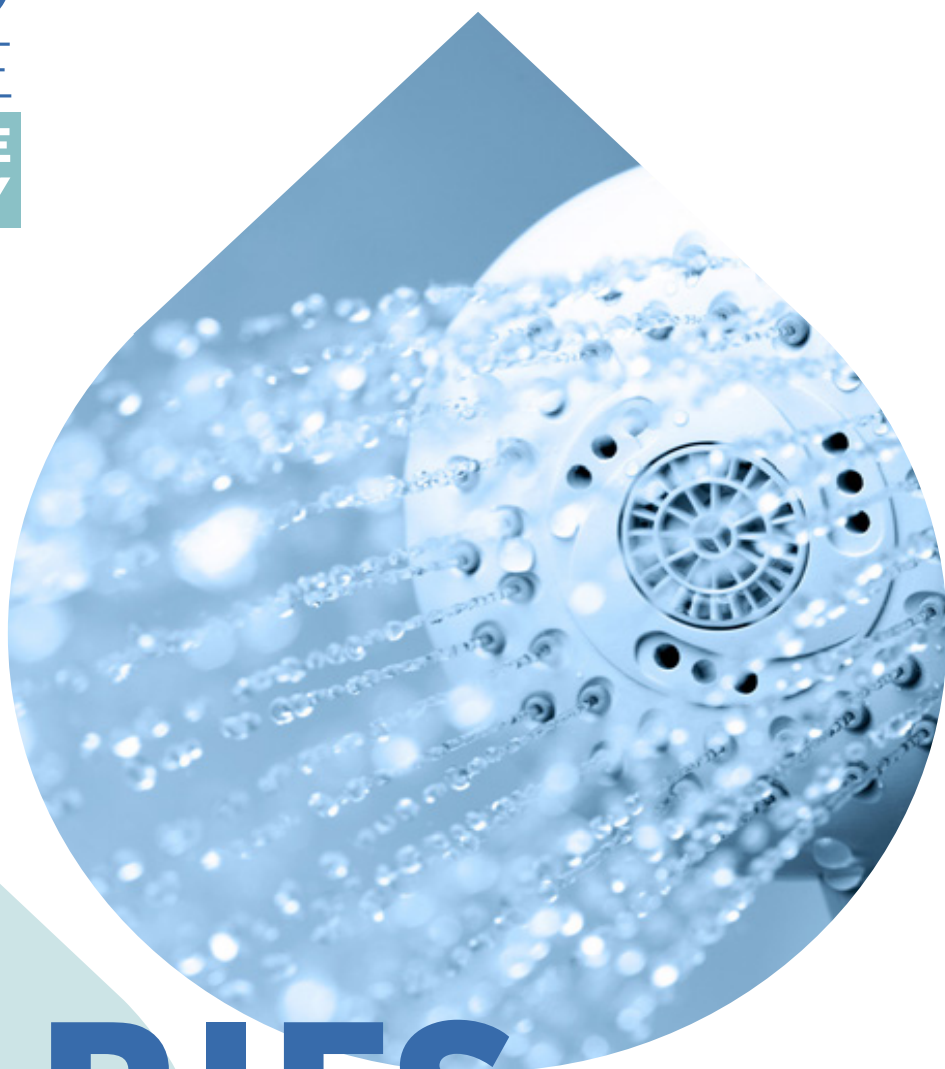


L'EAU
UN SERVICE
DE LA **MÉTROPOLE**
DU GRAND NANCY



TARIFS 2023

métropole
GrandNancy

Le prix du mètre cube

3,8366 € TTC

IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS
COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :

→ FOURNITURE DE L'EAU _____ **1,7519 €**

Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...

→ REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT _____ **1,1499 €**

Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

→ REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE _____ **0,3500 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.

→ REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE _____ **0,2330 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.

→ REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU _____ **0,0428 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.

→ VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.

> contrevalueur prélèvement _____ **0,0210 €**

> contrevalueur rejet _____ **0,0278 €**

→ T.V.A

La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevalueur prélèvement) _____ **0,1191 €**

Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevalueur rejet) _____ **0,1411 €**

L'abonnement annuel au service

INDÉPENDANT DE LA
CONSOMMATION, IL EST
CALCULÉ EN FONCTION DU
DIAMÈTRE DU COMPTEUR :

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM
(MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 48,69 € TTC**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	48,69 €
Diamètre 30 mm	57,66 €
Diamètre 40 mm	77,55 €
Diamètre 50 mm	109,93 €
Diamètre 65 mm	128,54 €
Diamètre 80 mm	258,08 €
Diamètre 100 mm	344,38 €
Diamètre supérieur à 100 mm	634,10 €

Les travaux et prestations 2023

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2023
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy.
DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> > Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème > Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h > La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy 	Taux	50 % de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'oeuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur		Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	500 fois la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de 28,85 € HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période	Par jour de retard	Forfait	5,67 € HT
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> > la fourniture des pièces > le déplacement et la main d'oeuvre 		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2023
Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure			
	durant les heures ouvrées	L'heure	46,21 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	53,42 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	75,09 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	65,29 € HT
Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	28,90 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	36,11 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	57,76 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	47,94 € HT
Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > recherche de fuite > inspection télévisée > diagnostic en cas de pollution > information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle			
	durant les heures ouvrées	L'heure	92,44 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	99,65 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	121,30 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	111,49 € HT
Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	75,09 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	82,33 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	103,98 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	94,16 € HT
Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) > information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt			
	durant les heures ouvrées	L'heure	219,52 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	233,96 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	277,29 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	257,63 € HT
Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	138,63 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	153,08 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	277,29 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	257,63 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	28,90 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,34 € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Contrôle de conception	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	80,88 € HT
Contrôle de bonne exécution	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	115,55 € HT
Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	80,88 € HT
Contrôle de conformité	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	80,88 € HT
Frais d'analyse			Tarif selon les prix du marché
Frais de contre-visite	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		57,76 € HT
Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :	> d'un contrôle de bonne exécution		115,55 € HT
	> d'un contrôle périodique		80,88 € HT
	> d'un contrôle de conformité		80,88 € HT
Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme		161,74 € HT
	> en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		